

**Sujet :** [OSJM] Infolettre du 14 mars 2018

**De :** Marc Aubin

**Date :** 2018-03-14 21:55

**Pour :**

Chère gang de vous autres,

**IMPORTANT:** Il y a des document à imprimer, remplir et signer joints à ce message. Prière de les amener, dûment remplis, dans les plus brefs délais.

On espère que tout le monde va super super super bien.

Courts messages cette semaine:

1) Prenez absolument connaissance des documents ci-joints. Ils sont nécessaires à votre participation à l'AOJQ, dans deux semaines. Nous soulignons que les musiciens mineurs doivent OBLIGATOIREMENT faire signer les documents par leurs parents, également. Prenez-vous donc à l'avancer, SVP.

2) Deux semaines, qu'il nous reste. Il est donc plus que temps de connaître et de maîtriser tous les passages plus ardues des pièces. #PracticeMakesPerfect 😊

3) Au programme vendredi: Mozart, Tchaïkovsky et Berlioz. Aussi, retour sur le début du Liszt (le grand passage en double-croches pour les violons 1).

À vendredi!

Marco et Isbou

**Contacts:**

Sophie Roberge, présidente: [roberge.sophie@icloud.com](mailto:roberge.sophie@icloud.com)

Chantal Harrison, responsable de l'OSJM: [charrison@videotron.qc.ca](mailto:charrison@videotron.qc.ca)

George-Étienne d'Entremont, chef: [gedentremont@hotmail.com](mailto:gedentremont@hotmail.com)

Isabelle Bélanger-Southey, représentante des musiciens: [isabellebelangersouthey@gmail.com](mailto:isabellebelangersouthey@gmail.com)

Marc Aubin, représentant des musiciens: [marc.aubin98@gmail.com](mailto:marc.aubin98@gmail.com)

Absence: [absence@aojm.org](mailto:absence@aojm.org)

Jeanne Ricard, coordonnatrice: [coordo@aojm.org](mailto:coordo@aojm.org)

514-971-1842



## FESTIVAL 2018

### ASSOCIATION DES ORCHESTRES DE JEUNES DU QUÉBEC

#### ENGAGEMENT DU MUSICIEN

CONSIDÉRANT que les administrateurs des orchestres inscrits au Festival ont la responsabilité d'informer chaque musicien de leur orchestre du contenu des règlements du Festival et des sanctions applicables;

CONSIDÉRANT que pendant toute la durée du Festival chaque musicien demeure sous la responsabilité des autorisés présentes de son orchestre;

CONSIDÉRANT que toute personne occupant un poste officiel au sein du Festival, de l'AOJQ ou de tout orchestre inscrit a le pouvoir et le mandat de faire appliquer tous les règlements du Festival à l'égard de tout musicien inscrit;

CONSIDÉRANT que l'inscription d'un orchestre au Festival oblige tous les musiciens membres de cet orchestre au respect de tous les règlements du Festival;

IL EST ÉDICTÉ QUE SERA PASSIBLE D'EXCLUSION DES ACTIVITÉS DU FESTIVAL TOUT MUSICIEN QUI :

1. est trouvé en état d'ébriété sur les lieux du Festival; et/ou
2. consomme et/ou fait le trafic et/ou est trouvé en possession de quelque drogue ou substance prohibée par le Code Criminel ou toute autre loi prohibitive; et/ou
3. pose un geste de vandalisme; et/ou
4. reçoit une rémunération à titre de musicien de l'orchestre dont il est un membre inscrit; et/ou
5. a un comportement jugé répréhensible.

EN CAS D'INFRACTION À L'UNE OU L'AUTRE DES RÈGLES FORMULÉES CI-DESSUS, le musicien sera passible d'exclusion de toute activité à venir dans le cadre du Festival et ce jusqu'à la fin du Festival. Il sera remis sans autre avis à l'un des responsables de son orchestre qui aura la responsabilité de voir au respect de cette exclusion. Un avis écrit sera remis au musicien lui-même et à l'un des responsables de son orchestre. Les effets de l'exclusion seront exécutoires à compter de la remise de cet avis, lequel devra contenir les motifs de l'exclusion.

La responsabilité du retour à la maison du musicien incombe au(x) responsable(s) de l'orchestre auquel appartient le musicien exclu.

---

#### DÉCLARATION DU MUSICIEN ET D'UN PARENT DU MUSICIEN

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, de l'orchestre \_\_\_\_\_, déclare avoir pris connaissance de la procédure d'exclusion des activités du Festival 2016 des Orchestre de jeunes du Québec et en avoir une parfaite compréhension. Je m'engage à respecter les règlements du Festival et plus particulièrement en ce qui a trait à la procédure d'exclusion, et en accepte les conséquences.

\_\_\_\_\_  
Signature du musicien

\_\_\_\_\_  
Signature du parent si musicien âgé de moins de 18 ans

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date



## ASSOCIATION DES ORCHESTRES DE JEUNES DU QUÉBEC

### RÈGLEMENTS DU FESTIVAL 2018

---

#### PORT DE LA COCARDE

Une cocarde sera distribuée à chaque participant au Festival. Le port de la cocarde est obligatoire en tout temps. Elle vous sert d'identification et de passe-partout. Elle vous donne également accès aux salles de concert ainsi qu'à la danse du samedi soir.

#### HÔTEL

1. Le couvre-feu maximal est établi à **minuit le vendredi soir** et à **1 h le samedi soir**. Chaque orchestre est libre d'établir un couvre-feu moins tardif pour ses membres.
2. Il incombe à chaque responsable d'orchestre de faire respecter la discipline aux membres de son orchestre.
3. Tout dommage causé sera aux frais de son auteur.
4. Il est strictement interdit de fumer ou d'avoir ou de consommer de l'alcool ou de la drogue sur les lieux de l'hôtel.
5. Chaque musicien verra à emporter avec lui sa tenue de concert le matin du jour où il s'exécutera en concert le soir. (Il ne sera pas possible de retourner à l'hôtel durant la journée.)

#### COLLÈGE

1. Chaque participant sera responsable de son instrument, de son lutrin et de ses partitions. Prière de les identifier adéquatement.
2. L'AOJQ ne sera pas responsable de la perte, du vol ou du bris d'instruments ni d'aucun autre effet personnel du musicien.
3. Les horaires doivent être strictement respectés. La ponctualité est de rigueur à toutes les activités du Festival.
4. L'utilisation des installations du Collège sera fonction des directives et des horaires établis.
5. Les violoncellistes et les contrebassistes devront munir le pic de leur instrument d'un protecteur de caoutchouc en tout temps, ce afin de ne pas abimer les planchers.

6. Tous les musiciens doivent demeurer sur les lieux du Festival durant toute sa durée (lieux désignés selon l'horaire). Si, exceptionnellement, un musicien devait s'absenter, il devra obtenir l'accord de son responsable d'orchestre.
7. Il est strictement interdit de fumer ou d'avoir ou de consommer de l'alcool ou de la drogue sur les lieux du Festival.
8. La tenue vestimentaire des musiciens qui jouent en concert est la tenue de concert officielle de l'orchestre du participant. Celle-ci doit être propre et soignée.
9. Pour les musiciens qui ne jouent pas en concert, l'assistance aux concerts est obligatoire. **La tenue vestimentaire doit être appropriée à un concert de musique classique.**
10. Seuls les locaux alloués pour l'organisation du Festival sont accessibles. Tout autre endroit du campus est interdit aux musiciens.
11. La collaboration de chacun est essentielle : chaque participant devra remettre en place ce qui a déplacé, etc. La propreté et le bon ordre sont de rigueur pour tous.
12. Aucune nourriture ni aucune boisson n'est autorisée dans les locaux de répétition ou de concert, **sauf l'eau en bouteille.**
13. **Clôture du Festival :** Le Festival se termine le dimanche en fin d'après-midi, après les cérémonies de clôture qui suivent le dernier concert.

### **MAISON SYMPHONIQUE**

Les consignes qui seront données relativement à la journée du dimanche à la Maison symphonique, y compris en ce qui concerne les locaux, la nourriture, les déplacements des musiciens, etc., devront être rigoureusement respectées.

**TOUT MANQUEMENT AUX RÈGLEMENTS DU FESTIVAL PEUT ENTRAÎNER L'EXCLUSION  
DU PARTICIPANT ET LE RETOUR À LA MAISON À SES FRAIS**

**BON FESTIVAL À TOUS!**

**Andrée-Anne Massé, coordonnatrice**

Téléphone : 819-846-3351

[Courriel : aamasse@aojq.qc.ca](mailto:aamasse@aojq.qc.ca)

## Festival de l'AOJQ – 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2018

### Vendredi et samedi

Collège Letendre  
1000 Boulevard de l'Avenir, Laval  
Accueil à la porte 14 (derrière le collège)

### Dimanche

Maison symphonique  
1600 Rue Saint-Urbain, Montréal  
Studio D

### Transport

Pour les musiciens qui prennent l'autobus à l'école Mgr-A.-M.-Parent		
<b>Vendredi</b>	Rendez-vous dans le stationnement à <b>7 h sans faute</b>	Retour : vers 22 h 30
<b>Samedi</b>	Rendez-vous dans le stationnement à <b>7 h sans faute</b>	Retour : vers 22 h 30

Pour les musiciens qui se rendent par leurs propres moyens à Laval	
<b>Vendredi</b>	Arrivée au Collège Letendre au plus tard à <b>8 h 30</b>
<b>Samedi</b>	Arrivée au Collège Letendre au plus tard à <b>8 h 45</b>

**Dimanche** : Tous les musiciens doivent se rendre à la Maison symphonique par leurs propres moyens pour **10 h 00**.

### Important

- Vous devez **apporter votre lutrin**.
- Vous devez apporter votre **tenue de concert** avec vous le **samedi** et le **dimanche**.
- L'horaire est très serré, **il est essentiel d'être ponctuel** afin de ne pas retarder l'ensemble du groupe.
- Le vendredi et le samedi : les trois repas sont inclus (**déjeuner à 8h** le vendredi et samedi)
- Le dimanche : le dîner est inclus
- Numéro de téléphone pour une urgence : Chantal Forand au 514-917-8724.

## INFO TRANSPORT - Remettre ce document au plus tard le 23 mars

Festival des orchestres de jeunes du Québec 2018  
Les 30 et 31 mars au Collège Letendre de Laval  
Et le 1<sup>er</sup> avril à la Maison symphonique

Nom : \_\_\_\_\_

### Vendredi 30 mars :

- Je prendrai l'autobus avec les autres membres de l'orchestre pour :

Aller  (Rendez-vous à Mgr-Parent 7 h)

Retour  (À Mgr-Parent vers 22 h 30)

- Je m'y rendrai par mes propres moyens (arrivée à 8 h 30, ou 8h pour le déjeuner)

Aller  Retour

### Samedi 31 mars :

- Je prendrai l'autobus avec les autres membres de l'orchestre pour :

Aller  (Rendez-vous à Mgr-Parent 7 h)

Retour  (À Mgr-Parent vers 22 h 30)

- Je m'y rendrai par mes propres moyens (arrivée à 8 h 45, ou 8h pour le déjeuner)

Aller  Retour

### Dimanche 1<sup>er</sup> avril :

- Tous les musicien(ne)s doivent s'y rendre par leurs propres moyens. Arrivée à 10 h à la Maison symphonique.

**Veillez aviser un responsable de tout changement.**

Signature du/de la musicien(ne) :

\_\_\_\_\_

Pour les moins de 18 ans

Signature d'un adulte responsable : \_\_\_\_\_